

COMPTE RENDU REUNION

REUNION DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS MIDOUR-DOUZE

LIEU / DATE

Jeudi 09 Juin 2022 - 21h00 – Salle des fêtes de MANCIET

DELEGUE(E)S PRESENTS : 28 /68

CC BAS ARMAGNAC		CC GRAND ARMAGNAC	
ARBLADE LE HAUT	-	AYZIEU	-
BETOUS	Jean Marc SUS	CAMPAGNE D'A.	Daniel DELBARRE
BOURROILLAN	-	CASTEX D'A.	Patrick MAZZARON
CAUPENNE D'A.	Christian LEFAIX	CAZAUBON	Régis LAPORTE
CRAVENCERES	Jean-Pierre ROMA	DEMU	Sébastien RAMAJO
ESPAS	Pierre CAZERES	EAUZE	-
LANNE-SOUBIRAN	-	ESTANG	-
LAUJUZAN	Philippe DUCOS	LANNEMAIGNAN	Gilles SARRAUTE
LE HOUGA	SAINT LANNES (Non délégué)	LAREE	Patrick ARNAUD
LOUBEDAT	-	LIAS D'A.	-
LUPPE VIOLE	-	MARGUESTAU	-
MAGNAN	Claude ST BLANCARD	MAULEON D'ARMAGNAC	-
MANCIET	Stéphane GARBAY	MAUPAS	Philippe FAGET
MONGUILHEM	Philippe DEMAQUILLE	MONCLAR	-
MONLEZUN D'A.	Serge DUCAMIN	PANJAS	Daniel CAZADIS
MORMES	-	REANS	-
NOGARO	Jean-Claude DROUARD	SEAILLES	-
PERCHEDE	Michel LAFFARGUE	CC ARMAGNAC ADOUR	
SALLES D'A.	-	AIGNAN	Michel CHANUT
ST MARTIN D'A.	-	AVERON-BERGELLE	-
ST CHRISTIE D'A.	-	BOUZON-GELLENAVE	-
ST GRIEDE	Helene LAFONTANG	CASTELNAVET	-
SION	-	CAUMONT	Bernard BUREAU
SORBETS	Patrick BIZET	FUSTEROUAU	-
TOUJOUSE	-	LELIN LAPUJOLLE	-
URGOSSE	Bernard BARRAIL	LOUSSOUS-DEBAT	-
CC CŒUR D'ASTARAC EN GASCOGNE		MARGOUET-MEYMES	Florian SUS
ARMOUS ET CAU	-	POUYDRAGUIN	Gérard FITAN
LOUSLITGES	-	SABAZAN	-
CC PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS		SARRAGACHIES	-
MONTEGUT	-	TERMES D'A.	Thibault RENAUDIN (Maire)
CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS		CC D'ARTAGNAN EN FEZENSAC	
BEAUMARCHES	-	GAZAX ET B.	-
COULOUME-M	-	LUPIAC	Bernard LUIS
COURTIES	-	PEYRUSSE GRANDE	-
LASSERADE	-	PEYRUSSE-VIEILLE	-
		ST PIERRE D'A.	Philippe PEFFAU

Excusés : LABROUCHE J Bernard, GROS Gislhain, LACOURT Clémence, DUBOR Chantal, CASSIN Fabien, MENACQ Bernard, MAUPOME Pascal, LEFEBVRE Alain

Michel CHANUT, Président du syndicat, introduit la réunion et donne lecture de l'ordre du jour :

- Etude de définition d'un nouveau programme de gestion – Choix du bureau d'étude ;
- Présentation de la fin des travaux de réhabilitation du passage à gué d'Urgosse ;
- Etat d'avancement des travaux sur les sites de Pouydraguin et de Monguilhem ;
- Réforme de la publicité des actes ;
- Questions diverses.

Etude de définition d'un nouveau programme de gestion – Choix du bureau d'étude

Sylvain KARIMJOOY, technicien rivières, rappelle le contexte :

Il y a actuellement sur le territoire du syndicat 2 DIG* à savoir la DIG « Géodiag » réalisée par le bureau d'étude Géodiag en 2013 et qui ne couvre qu'une partie du territoire (ancien syndicat) et qui a été renouvelée en 2019 pour 5 ans de plus. Il y a également une DIG entretien qui a été validé en 2020 pour une durée de 5 ans. Cette dernière permet au syndicat d'intervenir uniquement pour de l'entretien (coupes d'arbres, retraits d'embâcles, plantations).

Afin d'avoir un document unique permettant de pouvoir intervenir sur les bassins versants du Midour et de la Douze Gersois et pour être en accord avec les différents partenaires (Agence de l'eau Adour Garonne, Département du Gers, Région Occitanie) il a été décidé de lancer une étude de définition d'une stratégie de gestion des masses d'eau des BV Midour Et Douze.

Cette étude permettra d'engager une **réflexion globale** à l'échelle du bassin versant afin d'élaborer un **schéma pluriannuel d'aménagement et de gestion des cours d'eau et un schéma de ralentissement dynamique en amont des enjeux (habitations et masses d'eau)** qui déterminera un programme d'actions **opérationnel** assurant une cohérence à long terme à l'échelle du bassin versant (planification décennale). L'objectif étant l'atteinte du bon état hydromorphologique des masses d'eau et la prévention des inondations.

Cette étude comprend :

- L'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion (PPG)
- La rédaction des dossiers réglementaires (DIG)

A savoir que la partie relevés de terrain a été réalisée en interne (Syndicat + Département). Les données seront fournies au futur bureau d'étude.

*Déclaration d'intérêt Général : document réglementaire permettant à une collectivité d'intervenir chez des privés.

Le Président rajoute que d'une part le programme de gestion actuel ne correspond plus aux nouvelles missions du syndicat et que d'autre part le nouveau programme devra se conformer au SOCLE qui a été validé au sein du syndicat. Le champ d'action du nouveau PPG concernera non plus les rivières principales mais l'ensemble du bassins versants avec des actions sur le ruissellement notamment.

Le technicien indique que le nouveau PPG sera beaucoup plus ambitieux que le précédent et s'axera autour de 3 thématiques : le ruissellement, la continuité écologique et l'hydromorphologie.

La consultation a été lancée le 12 avril 2022 et la date de remise des offres fixée au 25 mai 2022. Il y a eu au total 21 entreprises qui ont retirées le dossier.

Les critères de sélection inscrits dans le dossier de consultation étaient :

- La valeur technique pour 50%
- L'organisation, qualifications et expérience du personnel pour 20 %
- Le prix pour 30 %

La commission d'appel d'offre s'est réunit le lundi 30 mai et a procédé à l'ouverture des plis. 2 bureaux d'études ont soumissionné à savoir SCE et HYDRETUDES.

SCE – Siège à Nantes - 12 agences en France (dont Toulouse et Pau)

Spécialités : Aménagement urbain, mobilité-transports, énergie-bâtiment, risques, le littoral et la mer, l'eau et la protection des milieux

HYDRETUDES – Siège à Annecy – 6 agences en France (dont Toulouse et Pau)

Spécialités : Rivières, lacs, environnement, écologie, réseaux

Le technicien passe ensuite à l'analyse des offres :

Critère : Organisation, qualification et expérience du personnel 20 %

Proposition des bureaux d'études :

SCE : 6 ingénieurs (hydromorphologues, écologues, experts milieu aquatiques, sigiste)

Nombreuses références récentes dont la rédaction du PPG Midou-Douze, l'étude ruissellement / inondation du Syndicat

HYDRETUDES : 12 ingénieurs (hydromorphologues, hydrauliciens, topographes, environnementalistes)

Nombreuses références récentes : Gave de Pau, PPG de l'Hers, le Pays d'Albret

Il est proposé de mettre une note de 17/20 à chacun des 2 bureaux d'études étant donné que les qualifications et expériences des différentes équipes sont très bien et reconnues.

Critère : Valeur technique 50 %

Proposition des 2 bureaux d'études :

ANALYSE DES OFFRES	Qualité du mémoire technique et pertinence de la méthodologie proposée /30	Appréhension du contexte et des enjeux spécifiques du projet /10	Moyens ou savoir-faire spécifiques au regard des missions demandées (relevés topo, présentation des documents, géoréférencement GPS...) /10
SCE	<p>Phase 1 et 2 : 1,5 jours de terrain par masses d'eau pour le volet hydromorphologie 9 jours sur les 9 communes sensibles à l'aléa ruissellement Rendus cartographique à l'échelle de la Masse d'eau + note synthèse</p> <p>Phase 3 : Logique ERC mise en oeuvre pour les actions retenues</p> <p>Plusieurs forme de rendu possible du PPG (au choix du MOA) + fiches actions détaillées Phase 4 : Création du dossier réglementaire unique Lien avec les services DDT sur d'autres bassins pour ce type de dossier</p> <p>Principaux enjeux écologiques de chaque masse d'eau seront mis sur carte.</p> <p>Forte disponibilité du Be car 2 référents 10 réunions prévues</p> <p>Pas d'étude faune / flore mais des relevés lors des phases terrains</p> <p>Planning de 16 mois</p>	Bonne connaissance du terrain car études déjà menées sur le territoire	Tablette de saisies terrain, Option : modélisation en 2D logiciels HEC RAS 6,2
	28	8	8
HYDRETUDES	<p>PHASE 1 : 1 à 2 jours de terrain / masse d'eau. 9 jours pour les communes sensibles à l'aléa ruissellement. Connaissance des BV : Réalisation d'une caractérisation général des BV (cartographies et analyse) définir des secteurs d'intérêts à partir de Salamandre sur lesquels des investigations de terrains approfondies seront réalisées. Ouvrages : identifier les ouvrages les + impactants (fiches ouvrages) et établir une classification et en fonction sera établi un plan de gestion. Ripisylve : 1 rapport + 1 atlas carto.</p> <p>Inondation / ruissellement : Enquête auprès des 9 communes. Mise en place de la trajectoire geomorphologique (6 profils en travers réalisés)</p> <p>PHASE 2 : Travail de concertation, fiches synthétiques</p> <p>PHASE 3 : le PPG sera restitué sous forme d'un portefeuille de fiches actions avec tutoriel des travaux</p> <p>PHASE 4 : Dossier réglementaire unique; pas d'étude faune / flore spécifique de prévue mais des relevés lors des phases terrains.</p> <p>Planning de 16 mois</p>	Visite de calibration de l'étude le 13/05/2022	Carnets numériques de terrains, Drones, logiciel HEC RAS, 1 station topographique, 1 systèmes GPS topo, plateforme d'échange hydretudes dédiée à la mission,
	28	8	8

Il est proposé de mettre une note de 44/50 à chacun des 2 bureaux d'études étant donné la qualité du mémoire technique proposé et les moyens mis en œuvre plutôt similaires. Le planning de 16 mois est également respecté pour les deux. Concernant le contexte, le bureau d'étude SCE connaît très bien le territoire pour y être déjà intervenu et HYDRETTUDES a réalisé une visite de « calibration » avant de répondre afin de cerner le territoire.

Critère : Prix 30 %

L'étude comprenait une option :

« Actions dans le cadre de la prévention des inondations. Expertise et modélisation de 3 sites de 10 ha »

Le syndicat s'étant positionné depuis peu (délibération du 6 avril 2022) sur le volet inondation et ne souhaitant pas être maître d'ouvrage d'études ou travaux portant sur la réduction du risque inondation, l'option n'est pas retenue. Par conséquent, l'offre à choisir est celle ayant obtenu la meilleure note dans le classement des offres sans l'option.

SCE : 88 058 € HT – 105 669 € TTC

HYDRETTUDES : 88 525 € HT – 106 260 € TTC

Selon la méthode de calcul indiqué dans le règlement de la consultation le bureau d'étude SCE obtient la note de 30/30 et HYDRETTUDES 29.8/30

Proposition de classement :

Classement des offres examinées	Soumissionnaires
1	SCE
2	HYDRETTUDES

Le Président indique que le bureau d'étude SCE travaille avec les Landes et que cela permettrait d'avoir une certaine continuité. Il rajoute aussi que les montants proposés sont relativement élevés, et qu'il espère que l'étude apportera vraiment quelque chose.

Le technicien réagit en indiquant que les différents partenaires que sont l'Agence de l'Eau, le Département et la Région soutiennent cette démarche et participent à hauteur de 80 % du coût de l'étude.

Monsieur BARRAIL, délégué d'Urgosse, ajoute que si l'on veut obtenir des aides il faut passer par ce genre d'étude.

Le Président explique qu'actuellement il n'y a pas le personnel nécessaire au syndicat afin de réaliser l'étude en interne, comme cela peut se faire sur l'Adour par exemple ou d'autres moyens sont mis sur la table.

Le technicien appui sur un point en expliquant que lors de cette étude tous les acteurs seront mis autour de la table et tous devront participer à élaborer le futur programme de gestion. Chacun devra se l'approprier.

Le Président espère qu'il n'y aura pas d'avenant à cette étude. Le technicien répond que la DDT impose qu'une étude permettant la prise en considération des enjeux « biodiversités » dans les DIG devra être réalisée.

Le technicien ajoute que lors de l'élaboration du cahier des charges pour le lancement de l'étude cela a été mentionné. Les 2 soumissionnaires ont répondu qu'ils ne peuvent pas chiffrer une telle étude car les zones à aménager ne sont pas encore définies. Il leur est donc impossible de chiffrer.

Monsieur PEFFAU, vice-président, ajoute que l'étude et le bureau d'étude en charge du projet devront être suivi par le technicien.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la proposition de classement issue de l'analyse des offres et de retenir ainsi le bureau d'étude SCE.

Présentation de la fin des travaux de réhabilitation du passage à gué d'Urgosse

Le Président explique que le passage à gué d'Urgosse est un point noir du syndicat depuis des années. En effet ce passage est constitué de 3 buses de 300 mm obstruées en partie et recouvert de béton. Cet ouvrage est totalement bloquant pour le milieu et une chute d'1m s'est formée à l'aval. Le syndicat est donc intervenu dans le cadre de la continuité écologique.

Monsieur BARRAIL, précise que cet ouvrage est l'unique accès à une parcelle. Il y aurait eu un autre accès mais cela remonte à très longtemps.

Une vidéo des travaux de réhabilitation de l'ouvrage est présentée à l'assemblée.

La vidéo est visible sur le lien suivant :

https://www.youtube.com/watch?v=UcULPnJ_Blw&t=247s

Le Président explique que la réception des travaux a eu lieu hier (le 8 juin).

Etat d'avancement des travaux sur les sites de Pouydraguin et Monguilhem

Concernant le dossier Pouydraguin une réunion a eu lieu en mars dernier avec le syndicat, le Département, Messieurs Priouzeau, Dando et Fitan de la commune de Pouydraguin ainsi que Monsieur Darroux de la Communauté de Communes Armagnac-Adour. Lors de cette réunion il a été décidé que le syndicat apporterait une aide aux travaux à hauteur de 33 % (aides déduites) conformément au SOCLE et que la Communauté de Communes serait porteuse du projet (projet concernant la voirie).

Également l'entreprise Montieux est venu réactualiser le devis qui avait été fait en 2016. Les travaux consistent à la mise en place d'une protection de berges en double tunage.

Le technicien précise que la CC Armagnac-Adour a fait la demande d'aide permettant de solliciter les aides du Département.

Pour Monguilhem une réunion s'est tenue mi-mai en présence du syndicat, de Monsieur Bombelli de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, de la Mairie de Monguilhem et du Département du Gers. La problématique est autre que celle de Pouydraguin puisqu'il s'agit de l'inondation de la ville basse de Monguilhem lors d'épisode pluvieux (très localisé) venant du versant.

Lors de la réunion il a été dit la même chose qu'à Pouydraguin c'est-à-dire que le syndicat apporterait une aide de l'ordre de 33 % (aides déduites). En revanche pour la plantation, le syndicat prendrait l'intégralité des travaux à sa charge.

Réforme de la publicité des actes

Le 1^{er} juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement.

Parmi les nouveautés, la publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités.

Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Le Président propose donc que la publicité des actes se fasse par voie électronique via le site internet du syndicat.

Le Comité Syndicat approuve à l'unanimité

Questions diverses

1^{er} point :

Monsieur VETTOR explique qu'au niveau de la commune de Campagne d'Armagnac sur le ruisseau du Bergon une digue s'est ouverte et le ruisseau vient éroder un chemin rural. Également cette digue retenait l'eau en amont et permettait d'avoir en été un peu d'eau dans le lit de la rivière.

Le technicien propose d'aller voir directement sur place afin d'évaluer la situation.

2nd point :

Le technicien indique que le syndicat du Midou et de la Douze (Landes) lui a parlé de la commune de Montégut. En effet cette commune Landaise est historiquement rattachée au syndicat Gersoïse. Pour des raisons pratiques, le ruisseau de la Gaude passant sur la commune est morcelé entre les syndicats et afin d'uniformiser le territoire, le technicien Landais a proposé que cette commune adhère au syndicat du Midou et de la Douze.

Le technicien explique à l'assemblée qu'il s'agit dans un premier temps d'en discuter en Comité Syndical.

Le Président indique que le délégué de Montégut, Monsieur FOURCADE, n'étant pas présent ce soir, il faudra en parler avec lui avant toute chose.

Le technicien va donc se rapprocher de Monsieur FOURCADE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures vingt-quatre.